

Année 2022
Séance du 9 février 2022
N° 73

Objet : Fonctionnement 2022 de
la Maison France Services
du Val de Durance : demande de
subventions auprès de l'État et
du Conseil départemental

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERRE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain
CROZALS Florent	REBOUL Chidéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis janvier 2017, Provence Alpes Agglomération exerce la compétence optionnelle « Création et gestion des Maisons de services au public » dans une volonté de maintenir sur le territoire communautaire des espaces de proximité en matière d'accès aux services, de conseils et d'accompagnement du public.

Ouverte le 21 janvier 2020, la Maison France Services du Val de Durance est un guichet d'accueil polyvalent chargé, dans le cadre d'un conventionnement, de recevoir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec différents opérateurs nationaux : la CPAM, la CAF, le Ministère de la Justice, la MSA... L'objectif est d'offrir le meilleur soutien possible aux personnes qui rencontrent des difficultés à accomplir seules leurs démarches administratives. D'autre part, des permanences physiques sont assurées régulièrement par plusieurs partenaires locaux : Initiative 04, le SPIP 04, CAP EMPLOI 04, le CDAD... En 2021, pour sa seconde année d'activité, la Maison France Services du Val de Durance a répondu à 1631 demandes (accès à un ordinateur, rendez-vous avec un partenaire, informations générales ou accompagnement individuel).

Depuis le 1er février 2020, la structure est labellisée Maison France Services. Le recrutement d'un second agent à temps partiel, exigé par le cahier des charges du label et effectif en 2021, a permis de garantir la continuité du service durant les congés et l'ouverture au public cinq jours par semaine.

Pour 2022, en plus de ses missions de base, la structure prévoit de développer sa communication, des ateliers « numérique », de nouvelles permanences et de préparer son habilitation « Aidants Connect ».

La Maison France Services du Val de Durance est un lieu polyvalent, adapté au milieu rural et répondant aux caractéristiques spécifiques du territoire : éloignement géographique des institutions, offre de moyen de transport en commun limitée, saisonnalité de certains emplois, pluriactivité importante, faible densité de population, isolement des publics fragiles.

Pour le fonctionnement de ses Maisons France Services, Provence Alpes Agglomération est éligible à un soutien de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire et du Fonds national France services) et du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (au titre du Contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023).

Le coût total de l'opération en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération est évalué à 90 848 € T.T.C. Provence Alpes agglomération peut solliciter l'État au titre du FNADT et du FNFS à hauteur de 15 000 € chacun, soit 16.5% chacun du montant total de l'opération et le Conseil départemental à hauteur de 6 000 €, soit 6.6% du montant total de l'opération.

Budget 2022 prévisionnel synthétique (cf. budget détaillé en annexe) :

DÉPENSES		RECETTES		
	Montant (€)		Montant (€)	(%)
FONCTIONNEMENT	22 306	Subvention - FNADT	15 000	16.5
ACHATS	1 200	Subvention - FNFS	15 000	16.5
CHARGES DE PERSONNEL	67 034	Subvention CD04 - Contrat de solidarité	6 000	6.6
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	308	Autofinancement PAA	54 848	60.4
TOTAL	90 848	TOTAL	90 848	100

Il vous est demandé :

D'approuver les dépenses de fonctionnement de la Maison France Services du Val de Durance pour l'année 2022 pour un montant de 90 848 € T.T.C.;

D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses T.T.C.	90 848 €
Recettes T.T.C.	90 848 €
Dont :	
- Subvention État - FNADT (16.5%)	15 000 €
- Subvention État - FNFS (16.5%)	15 000 €
- Subvention CD04 - Contrat de solidarité (6.6%)	6 000 €
- Autofinancement PAA (60.4%)	54 848 €

D'autoriser la Présidente ou son représentant à déposer ces demandes de subventions et à engager toutes les démarches afférentes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Après en avoir délibéré et procédé au vote
 Approuve les propositions présentées
 A l'unanimité
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
 La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Appréciation apnée E-legalbox.com

99_DE-004-260867437-20220209-79_09022622

